

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS

*Cette demande doit être adressée au service vie associative 15 jours avant la manifestation**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) (prénom et NOM), agissant au nom de l'association
(nom, adresse, téléphone), en qualité de (fonction)
....., sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire
de boissons de 1^{er} groupe 3^e groupe, conformément à l'article L 3334-2 du code de la Santé publique.

Ce débit temporaire de boissons sera installé à (lieu et adresse précis)
....., du (date de début) / / 20.....
à (heure de début) au (date de fin) / / 20..... à (heure de fin), à l'occasion de (nature et nom
de la manifestation)

J'ai pris connaissance de la réglementation en vigueur, notamment des articles L.3334-2 et L.3335-1 du
code de la Santé publique, des arrêtés préfectoraux n°2006.D1/B1.357 et n°2020 DCL-BER-062

(date et signature)

* Toute demande de débit temporaire de 3^e groupe dans une installation sportive ne peut être effectuée
que par une association sportive agréée. Elle doit faire l'objet d'une dérogation par arrêté du Maire et être
adressée au moins 3 mois avant la manifestation.

(réservé à l'administration)

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS

Mme M. est autorisé(e) à ouvrir le débit temporaire de
boissons de 1^{er} groupe 3^e groupe aux dates et horaires indiqués ci-dessus, à charge pour lui(elle) de se
conformer aux dispositions du code de la Santé publique, du code Général des collectivités territoriales et
des arrêtés préfectoraux.

Châtellerault, le

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Thomas BAUDIN